Se connecter / Créer un compte
Ou connectez-vous avec :
Google
Apple
Facebook

En région, Marne

18 mois de prison ferme pour l'ex-vigneron Didier Chopin, producteur de « faux champagne »

Dans l'affaire du « faux champagne », Didier Chopin a été condamné à 4 ans de prison, dont 30 mois avec sursis et 18 ferme, devant le tribunal correctionnel de Reims (Marne), ce mardi 2 septembre. L'ex-vigneron marnais aurait écoulé 1,5 million de fausses bouteilles de champagne en 2022 et 2023.

Par Marie Blanchardon
Le 2 septembre 2025 à 10h28

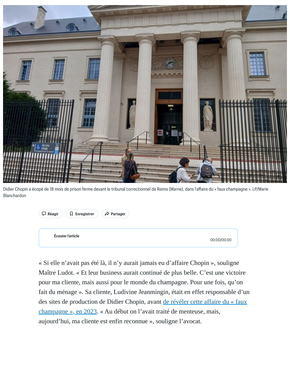

Didier Chopin a écopé de 18 mois de prison ferme devant le tribunal correctionnel de Reims (Marne), dans l'affaire du « faux champagne ». LP/Marie Blanchardon

Risage
Enregistrer
Partager
Ecouter l'article
00:00/05:00

« Si elle n'avait pas été là, il n'y aurait jamais eu d'affaire Chopin », souligne Maître Ludot. « Et leur business aurait continué de plus belle. C'est une victoire pour ma cliente, mais aussi pour le monde du champagne. Pour une fois, qu'on ne fait du mélange », Sa cliente, Ludivine Jeanmignin, était en effet responsable d'un des sites de production de Didier Chopin, avant de révéler cette affaire du « faux champagne », en 2023. « Au début on l'avait traité de menteuse, mais, aujourd'hui, ma cliente est enfin reconnue », souligne l'avocat.

Cette amnésie de grande ampleur a été jugée les 10 et 11 juin dernier devant le tribunal correctionnel de Reims (Marne). Une fraude orchestrée par Didier Chopin, cet ex-vigneron marnais qui a écoulé près de 1,5 million de bouteilles sous l'appellation champagne. En réalité, il fabriquait son breuvage à base de vins d'Espagne et d'Afrique du Sud, et y ajoutant du gaz carbonique. Des faits reconnus par Didier Chopin, 56 ans, lors de l'audience en juin dernier : « À partir d'octobre 2022, j'ai fait du faux champagne. »

500 000 euros d'amende

Le tribunal a rendu sa décision ce mardi 2 septembre 2025 en le condamnant à 4 ans de prison, dont 30 mois avec sursis, 18 mois ferme, et une interdiction de gérer une société ou d'exercer une activité en lien avec le champagne pendant 5 ans.

Son épouse, Karine Chopin, a pour sa part été condamnée à 2 ans de prison avec sursis. Chacun devra par ailleurs s'acquitter de 100 000 euros d'amende, et de 300 000 euros au titre de la SAS Chopin.

Mais c'est surtout les millions d'euros de dommages et intérêts réclamés au couple qui viennent alourdir la peine, puisque de nombreux clients et institutions se sont portés partie civile dans cette affaire, notamment l'INAO, l'organisme qui encadre les appellations d'origine contrôlée, et le Comité interprofessionnel du vin champagne (CIVC). Ils accusent le couple d'avoir écorné la réputation de la Champagne avec cette affaire.

Le statut de « lanceuse d'alerte » en suspens

Didier Chopin estimait avoir produit entre 500 000 et 600 000 bouteilles de « faux champagne », mais la fraude pourrait plutôt sur 1,5 million de bouteilles, selon les dires de Ludivine Jeanmignin. Cette dernière, licenciée en 2023, demande toujours à être reconnue comme « lanceuse d'alerte », un statut qui lui a été refusé à deux reprises par la justice. C'est aux prud'hommes que cette question sera tranchée, au premier trimestre 2026.

Quant aux plus de 100 000 bouteilles toujours stockées par la coopérative d'achat de Leclerc, la Scapest, elles sont désormais autorisées à être détruites.

Didier et Karine Chopin n'en ont pas fini avec la justice : le volet de l'affaire portant sur les infractions douanières reprochées au vigneron a été renvoyé au 4 février 2026. Ce dernier a également été accusé, depuis mai 2024, d'agressions sexuelles. Et, suite à la décision de ce 2 septembre, le couple a 10 jours pour faire appel.

Marne
« Le gouvernement tombera » : à Châlons, Jordan Bardella se projette déjà dans l'après-Barnier
Reims : la Nasa récompense des ballons atmosphériques qui mesurent l'impact des incendies sur l'air que l'on respire
Après des tirs controversés, Châlons-en-Champagne va tester un pigeonnier contraceptif

Voir tous les commentaires

Marne

Reims : la Nasa récompense des ballons atmosphériques qui mesurent l'impact des incendies sur l'air que l'on respire

Après des tirs controversés, Châlons-en-Champagne va tester un pigeonnier contraceptif

« Le gouvernement tombera » : à Châlons, Jordan Bardella se projette déjà dans l'après-Barnier

« Lui on aura, ça ne va pas changer grand-chose » : à la Foire de Châlons, Barnev face à la lassitude des visiteurs

Vente de confiance : « La situation est grave et urgente », insiste François Bayrou depuis la Foire de Châlons

« On va perdre 2 lane de la commune » : dans la Marne, ils s'opposent à la vente d'un camping municipal

Petite révolution, la coiffe ne sera plus obligatoire sur les bouteilles de champagne

Un finaliste de Top Chef proposera sa cuisine sur une péniche de Reims

Guide Shopping Le Parisien

Pourquoi la marcotte est la meilleure méthode pour multiplier une bignone ?

Apple Watch : ces 2 modèles de montres connectées sont à prix cassé pendant 5 jours

Moins cher qu'un abonnement à la salle, ce tapis de course à prix cassé offre un entraînement intensif à domicile

Dans l'Lore, ce « jardin remarquable » aux essences exceptionnelles offre un véritable voyage romantique !

Sélection shopping

Annonces légales

ALP02565664
02/09/2025
Marne - 51

ALP02107274
02/09/2025
Marne - 51

ALP00013401!
02/09/2025
Marne - 51

ALP02107841
02/09/2025
Marne - 51

ALP02107767
02/09/2025
Marne - 51

Déposer une annonce

Annonces immobilières

Appartement 5 Pièces 120 M²
840000€
Montreuil (93100)

Maison 5 Pièces 120 M²
840000€
Montreuil (93100)

Maison Neuve 5 Pièces 102 M²
339000€
Le Guerno (56190)

Maison 6 Pièces 100 M²
145990€
Saint-Quentin-En-Mauges (49112)

Maison 10 Pièces
550000€
Toulon (83000)

Services

Mots fléchés, sudoku
Citations et proverbes
Billetterie
Annonces immobilières
Blog de vin
Avis de décès
Annonces légales
Marchés publics

Tous les services
Voir

Profitez des avantages de l'offre numérique

L'intégralité des articles et vidéos
L'info locale qui vous concerne
Le journal numérique dès 22h30 la veille de sa parution
Une navigation sans publicité
Des offres privilèges avec le Club Le Parisien

JE M'ABONNE